

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Aspres sur Buëch



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2016
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	9	11

N° 73

Objet :

**Cantine scolaire
Prix du repas**

L'an deux mil seize et le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 octobre 2016 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, PIERROT Céline, MM BRETON Christian, FROGET Alain, MENUT Jean-Pierre, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles.

Absents : GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, DEGASPERI Pascal, LOMBARD Yannick

Absents représentés : GIRARD Joris (pouvoir à DELORME Christine) RICHARDONE Robert (pouvoir à TOURTET Gilles)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre MENUT

Sur la proposition du Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à la charge des parents à 4.30 € à compter du 1^{er} janvier 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20161025-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2016